

COMMUNIQUE

Retraites : Premières Sanctions

A l'heure où les premiers vacanciers prennent le chemin d'un repos bien mérité, le gouvernement dégage les premières sanctions en matière de retraite.

Sans attendre la fin de la concertation promise et la réunion annoncée par le ministre du travail courant juillet, une circulaire ministérielle sort des tiroirs et consacre le passage à 41 ans de cotisations.

Ainsi, le gouvernement fait fi du rejet de la plupart des organisations syndicales d'allongement de la durée de carrière et impose une année de travail supplémentaire aux salariés à raison d'un trimestre par an dès le 1^{er} janvier 2009.

S'agissant des retraites anticipées pour carrières longues, dès 2009, la durée d'assurance validée exigée augmente de 4 trimestres pour les salariés nés en 1952 et au-delà, rendant quasi impossible les départs les plus précoces à 56 ans.

Pire, les travailleurs handicapés devront eux aussi justifier des 4 trimestres supplémentaires alors qu'il leur est déjà difficile d'exercer durablement une carrière professionnelle.

Pour FORCE OUVRIERE, après les récentes déclarations méprisantes du Président de la République pour les organisations syndicales, cette annonce vient confirmer la considération que les pouvoirs publics accordent à la concertation et à ses interlocuteurs.

En ce qui la concerne FORCE OUVRIERE ne considère pas que le dossier retraites est clos et le blocage à 40 ans demeure au centre de nos revendications.

Paris, le 11 juillet 2008

Contact : Bernard DEVY ☎ 01 40 52 84 30